

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX DU MOYEN PAYS DE GLÂNE ET DE LA PAROISSE DE SÂLES

AIMPGPS

COMMENTAIRES SUR L'ÉTABLISSEMENT DU BUDGET 2025

Le budget présenté est basé sur les rubriques similaires au budget 2024, selon le plan comptable usuel des communes et selon les règles MCH2:

- le compte de fonctionnement de l'association (frais d'administration et traitement des eaux)
- le compte d'investissement (rien de prévu à l'exception des éléments liés aux études du PGEE).

Au niveau des investissements, le budget 2025 ne prévoit rien de particulier.

Le **budget de fonctionnement « Administration »** englobe l'ensemble des frais d'administration de l'association. Les frais d'administration sont répartis entre les 8 communes membres de l'association ainsi que la place d'armes de Drognens selon la clé de répartition des frais pour la période 2025/2026 en conformité avec les statuts approuvés. Ce budget 2025 est inférieur aux précédents d'env. Fr. 19'000.-, suite à une analyse plus approfondie de l'évolution de la situation – comparaison avec les comptes – moins de séances de comité – plus d'auto-connaissances.

Le **budget de fonctionnement « Protection des eaux »** comprend les charges et les produits affectés à l'exploitation du système de traitement des eaux. Comme d'habitude, il a été étalonné et établi sur la base des données fournies par le responsable de l'exploitation, en fonction de l'expérience acquise au fil des années.

Les frais de fonctionnement sont répartis entre les 8 communes membres de l'association et la place d'armes de Drognens selon la clé de répartition des frais pour la période 2025/2026 en conformité avec les statuts approuvés et selon l'assemblée des délégués du 14 novembre 2024.

Les frais financiers (intérêts des dettes) sont répartis entre les 8 communes membres de l'association et la place d'armes de Drognens selon la nouvelle clé de répartition des frais pour la période 2025/2026. Pour 2025 (idem que pour les années antérieures), rien n'a été prévu à cet effet, car l'association n'a pas de dettes.

Du côté de l'exploitation, le budget 2025 correspond en grande ligne à celui de 2024. Il y a bien sûr, comme toujours, quelques adaptations qui sont intervenues au gré des expériences acquises au fil des années.

Le plus important changement par rapport aux années précédentes est la position 7206.3120.00 consommation d'électricité. En effet, la situation du marché avait engendré une augmentation très substantielle du montant prévu pour 2024 à hauteur de Fr. 220'000.- alors que pour les années antérieures on se trouvait aux alentours de Fr. 100'000.- (Fr. 120'000.- pour 2023). Pour 2025, on revient à une valeur plus faible puisque c'est une somme de Fr. 130'000.- qui a été prévue. Cette somme tient compte aussi d'une certaine part d'autoconsommation liée à notre production photovoltaïque tout comme d'une baisse des frais inhérents à l'achat d'électricité.

Pour le reste des frais d'exploitation, des adaptations mineures ont été apportées en fonction de l'expérience acquise au fil des années par l'équipe assurant l'entretien et l'exploitation de nos installations ainsi qu'en relation avec le volume des eaux usées traitées qui augmente progressivement.

A relever pour la 10^{ème} année consécutive la position no 7206.3137.01 « Taxe micropolluants » apparaît dans nos budgets. Il s'agit en effet de la taxe instaurée par la Confédération en prévision du traitement futur des micropolluants. Cette taxe s'élève à Fr. 9.- / habitant raccordé au réseau d'assainissement, le montant y relatif est de Fr. 120'000.- (Fr. 119'000.- pour 2024).

La pos. 7206.3813.00 prévoit la réfection de 2 échangeurs de chaleur pour Fr. 60'000. L'âge venant de ces équipements et installations et les difficultés d'obtention de certaines pièces impliquent leur réfection.

Au niveau des rentrées, notre comité avait revu en 2024 la tarification des vidanges de fosses septiques et autres. Le montant de Fr. 10'000.- pour ça n'a pas changé. La vente d'électricité produite par nos CCF a été légèrement réduite de Fr. 3'000.- (pos. 7026.4250.00 – Fr. 72'000.- contre Fr. 75'000.- en 2024).

L'entretien de nos toitures plates est prévu en position 7206.3145.00 pour Fr. 70'000.- (Fr. 48'000.- pour 2024). Le solde de l'installation photovoltaïque est prévu sous 7206.3155.00 pour Fr. 80'000.-.

La récapitulation des montants, ainsi déterminée pour chaque commune, est annexée au présent budget. Pour la part aux frais de fonctionnement (administration, frais financiers, exploitation), la TVA est indiquée séparément.

La présentation de ce budget 2025 est similaire aux versions antérieures sous la présentation et numérotation spécifique liée à l'introduction de MCH2.

Fait à Romont le 1^{er} novembre 2024
Daniel Bard